



Nombre de conseillers.....	42
En exercice.....	42
Présents à la séance.....	35
Pouvoirs .....	6
Excusés.....	0
Absent.....	1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2024**

**N°2024-10-28 : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU PLU<sub>i</sub> DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 4 octobre 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	DJABALI Sara
KOUCEM Yacine	BORDES Roselyne	Hamza Ali
FOURNIER Marine	BERTHE Éloïse	

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance. M. MARKARIAN a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20241023-2024-10-28-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MILOTI, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.132-7 et suivant et L.153-16 ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Paris Terres d'Envol arrêté en date du 26 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 8 octobre 2024,

Considérant que, conformément à l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme, la commune de Livry-Gargan dispose d'un délai de trois mois après transmission du projet de plan pour donner son avis en tant que personne publique associée ;

Considérant que le projet arrêté du PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol a été transmis à la commune de Livry-Gargan et reçu le 11 juillet 2024 ;

Considérant que l'avis de la commune de Livry-Gargan est réputé favorable au 11 octobre 2024 ;

Considérant toutefois qu'il est nécessaire pour la commune de Livry-Gargan de faire part à l'EPT Paris Terres d'Envol de son avis favorable assorti de réserves sur son projet arrêté de PLUi ;

Après en avoir délibéré,

### **À l'unanimité,**

Article unique : Emet un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté de l'EPT Paris Terres d'Envol assorti de deux réserves relatives au secteur Westinghouse, sur la zone U6 et la zone U3, limitrophe de la commune de Livry-Gargan, au motif que le zonage prévu en U6 mériterait d'être étudié en espaces verts afin de créer une respiration dans cet îlot et que le gabarit des constructions autorisé sur la zone U3 mériterait d'être travaillé en lien avec les dispositions du règlement du Plan local d'urbanisme de Livry-Gargan et du règlement du PLUi arrêté par l'EPT Grand Paris Grand Est, afin d'apaiser ces secteurs et d'être en cohérence avec les zones pavillonnaires de Livry-Gargan.

Annexe : Lien de téléchargement vers le projet arrêté du PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol : <https://partage.paristerresdenvol.fr/s/Eb3r48gtzyrWLHT>

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 octobre 2024.



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 25/10/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20241023-2024-10-28-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*